



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.6.2021
C(2021) 3701 final

ANNEX

ANNEXE

de la

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les sous-traitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement) :

VIBEFI
SARL au Capital de 4 000 000 €
Bât. Le SANT'ANTONIO
190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ 04 94 37 40 87
RCS Marseille 503 466 278 - TVA FR12503466278





COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.6.2021
C(2021) 3701 final

ANNEX

ANNEXE

de la

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les sous-traitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est chef de file des mesures sur le traitement de données des entreprises du groupe. Elle autorise la signature de clauses d'amarrage dont elle partage l'organisation avec les Responsables de traitement adhérente.

Cela signifie, que conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, Answer Sécurité fait bénéficier des droits et des obligations de sa politique sur le traitement des données personnelles.

Cette dite politique invite l'adhérent à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La Société Answer Sécurité est engagée à piloter RGPD mutualisable avec les entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à la sienne.

Société adhérente (tampon uniquement) :

ANSWER SECURITÉ
SAS au Capital de 400 000€
Bât. Le SANT'ANTONIO
190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ 04 94 37 40 87
RCS Draguignan 452 827 751 - TVA FR11452827751





COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.6.2021
C(2021) 3701 final

ANNEX

ANNEXE

de la

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les sous-traitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement) :

VIBOPTTEAM
SAS au Capital de 10 000€
Bât. Lè SANT'ANTONIO
190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Alx
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ 04 94 37 40 87
RCS Draguignan 849 768 478 - TVA FR43849768478





COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.6.2021
C(2021) 3701 final

ANNEX

ANNEXE

de la

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les sous-traitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement) :

PROCUREAL FORMATION

SAS au capital de 10 000€
Bât. Le Sant' Antonio
190 rue de la Ste Baume, ZA chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ 04 94 37 40 87
RCS Draguignan 898 778 006



Bruxelles, le 4.6.2021
C(2021) 3701 final

ANNEX

ANNEXE

de la

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les sous-traitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement) :

GEGOS
SAS au Capital de 345 000€
Bât. Le SANT'ANTONIO
190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ 04 91 60 86 55
RCS Marseille 495 079 600 - TVA FR32495079600





COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.6.2021
C(2021) 3701 final

ANNEX

ANNEXE

de la

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les sous-traitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement) :

BENNICIMMO 1
SCI au Capital de 1 500€
Bât. Le SANT'ANTONIO
190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ 04 94 37 40 87
RCS Draguignan 795 086 776 - TVA FR76795076776





COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.6.2021
C(2021) 3701 final

ANNEX

ANNEXE

de la

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les sous-traitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement) :

BENNICIMMO 2
SCI au Capital de 1 500€
Bât. Le SANT'ANTONIO
190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ 04 94 37 40 87
RCS Draguignan 832 905 012 - TVA FR028326 012





COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.6.2021
C(2021) 3701 final

ANNEX

ANNEXE

de la

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les sous-traitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement) :

BENNICIMMO 3
SCI au Capital de 475 000 €
Bât. Le Sant'Antonio
190 Rue de la Ste Baume, ZA chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
☎ : 04 94 37 40 87
RCS Draguignan 897 963 773 - TVA FR56897963773

